

Table ronde du Parti socialiste genevois « Quel futur pour nos aînés ? quels enjeux pour Genève ? »

Idées principales évoquées

1. TRANCHES DE VIE :

- 20 ans : formation, non productive, non salariée
- 20-60 ans : activité professionnelle productive, salariée
- 60-90 ans : perte de statut professionnel, travail non productif, non salarié, AVS dépendant du travail salarié antérieur.

Le système économique en vigueur veut que le travail n'a de valeur qu'inséré dans le marché du travail, dans la productivité.

L'AVS dépend de la productivité antérieure (pas d'égalité de rente).

Questions :

- Quelle est la valeur du *travail* d'un retraité (généralement on imagine le bénévolat, pourtant il s'agit de la mise en oeuvre de compétences qui ont leur valeur et qui contribuent au maintien du lien social) ? Quelle en est la reconnaissance ? Peut-on penser une autre organisation des temps de travail sur le cours d'une vie ?
- Genève peut-elle se doter de moyens pour obtenir une meilleure équité dans l'AVS ?

Thierry APOTHÉLOZ, Conseiller d'État à la Cohésion sociale, candidat à sa succession : Aujourd'hui, il ne s'agit pas seulement de tenir un discours budgétaire sur la santé ou la prévention des aînés, il s'agit de **mobiliser** le public et les politiques autour des aînés, de la manière de les regarder, de la considération qu'on leur porte : mobilisation politique, mobilisation associative pour reconnaître leur valeur et les faire exister autrement que participant à des tâches familiales.

Une mobilisation qui aura une incidence importante sur les finances publiques futures.

Jacqueline CRAMER, Présidente de la Plateforme su réseau seniors à Genève :

Les aînés de 60 ans sont différents des aînés de 90 ans, mais cette différence n'est pas prise en considération.

Chaque aîné doit pouvoir **reconnaître sa valeur et celle de son expérience**, savoir en parler et la faire reconnaître.

Deux groupes de seniors : ceux qui ont eu l'habitude de l'engagement / ceux qui ne l'ont pas eue ⇒ leurs besoins sont différents : tous ont besoin de se retrouver, mais ceux qui ont l'expérience de l'engagement, devraient pouvoir poursuivre des engagement associatifs.

Ueli LEUENBERGER, président de l'AVIVO :

Il existe conjointement deux réalités générales : la *vieillesse* est un sentiment subjectif - la *retraite* est un état socio-économique.

On devrait envisager différemment le **statut des étrangers retraités**, souvent différent de celui des autochtones : métiers usant débutant vers 15-16 ans – lien social moins fort, conditions sociales très différentes ⇒ plus de difficulté à s’engager.

Carole Anne KAST, Conseillère administrative à Onex, candidate à l’élection au Conseil d’État 2023 :

Le **travail** des aînés reste peu visible, on le valorise trop peu (« care » notamment des petits-enfants, proches-aidants).

Onex réunit les jeunes retraités pour **connaître leurs envies**. On peut alors leur faire des propositions de bénévolat en lien avec ces envies : « or gris » pour la commune.

2. RÔLE DES COMMUNES :

La Loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT) et son règlement d’application assigne des tâches aux communes :

- Participation des seniors
- Lutte contre l’isolement
- Soutien des tâches quotidiennes
- Information sur les prestations

Questions :

- Comment éviter les disparités et les inégalités de prestations entre communes petites et grandes, riches et pauvres ?
- Qui a la tâche de fédérer en réseau, suivre, coordonner, accompagner les différentes structures (compétences) intervenant auprès des aînés dans une commune ? (connaître les aînés et leurs besoins en constante évolution avec leur âge, les faire exister dans la tête de chaque partenaire du réseau, contribuer au maintien de leur autonomie, de leurs liens sociaux, de faire vivre l’intergénérationnel).
- Quel souci, quel soutien aux remaniements relationnels induits par la retraite (modification des relations de couple, par exemple).

Carole-Anne KAST :

L’égalité de prestations entre les communes n’est pas possible.

Mais l’information, l’accompagnement et l’écoute des besoins sont indispensables.

Les grandes communes ont souvent plus de ressources pour proposer les mesures nécessaires aux aînés. Les petites connaissent mieux leurs aînés et peuvent mieux cibler leurs propositions.

L’accompagnement socio-économique peut rester un domaine litigieux pour la commune : procurer des moyens pour transformer un logement d’aîné, l’accompagner chez le médecin, etc.. ne fait pas forcément partie de l’arsenal de prérogatives possibles pour les communes.

La coordination du réseau n’est pas du ressort d’une commune.

Jacqueline CRAMER :

Les communes doivent se donner des moyens de lutter contre l’isolement. Elles doivent proposer des activités de proximité. Elles doivent encore rechercher l’information et la transmettre aux aînés, mais aussi collecter les informations sur les aînés de la commune.

Les communes ont déjà des savoir-faire qu'elles peuvent encore développer. Une Concertation avec la Plateforme des Aînés est possible et souhaitable .
Reste ouverte la question de la **difficulté pour certains seniors de demander de l'aide ou des prestations.**

Thierry APOTHÉLOZ :

Toutes les communes ont déjà un socle commun de prestations et un service professionnel. L'important est le **choix budgétaire**. Pour certaines commune, la priorité n'est pas les aînés.

En matière de Réseau : la maladie et sa gestion est une prérogative du canton. La **santé** (**≠ absence de maladie ou d'infirmité mais état complet de bien-être physique, mental et social**) relève d'un travail de proximité impliquant la commune : prise en compte de l'importante interaction entre social et santé, du bien-être social en tant que mesure de prévention permettant la santé.

Les communes devraient donc se doter de « **case-manager** » chargés de ce souci et de cette approche souci sur la commune, mais qui puissent aussi le partager pour participer à une approche conjointe avec le canton.

Ueli LEUENBERGER :

Il ne s'agit pas de faire des choix POUR les seniors, mais AVEC eux. Il faut donc mettre ensemble seniors et professionnels sur le terrain pour qu'ils puissent choisir quoi et comment le faire ensemble.

3. LOGEMENT :

- Dans une politique intégrée des seniors, le logement est tout d'abord envisagé dans une problématique de maintien de l'autonomie, d'une continuité de l'environnement social. La structure médicalisée n'intervient que si la maladie physique ou mentale induit une perte d'autonomie inconciliable avec un logement autonome. Entre les deux extrêmes, un déménagement est parfois nécessaire (taille plus adaptée, localisation plus adaptée, pas d'obstacles architecturaux...).

Questions :

- Comment envisager les logements pour seniors dans une politique intégrée ? Faut-il construire en fonction des seniors ou penser que ce qui est bon pour eux l'est pour tous ? (Faire appliquer les contraintes architecturales déjà prévues par la loi serait déjà un début.)
- Quels moyens mettre en place pour permettre un changement de logement ? (bourses de logements, financement d'adaptations, accès différencié à un logement pour chaque type de revenu et pas seulement pour les faibles revenus...)

Thierry APOTHELOZ :

La sphère du logement est souvent privée, l'influence de l'État est donc limitée, mais : l'État doit s'impliquer dans des **fondations publiques, acheter des terrains à bâtir**. Il faut repenser et mettre plus d'accent sur **l'aspect évolutif des logements**.

On n'a pas encore trouvé un bon moyen pour permettre des échanges de logements, mais il faut continuer à chercher.

Carole-Anne KAST :

Quand on est propriétaire, on peut tout faire ! **L'État doit construire des logements**, un cadre dans lequel **on pourra aussi de créer une bourse d'échanges.**

Le canton devrait créer un organisme qui puisse penser des logements évolutifs pour toute la population, et pas uniquement destinés à ceux qui auraient droit au logement social.

Maîtrise
publique

→ L'existence de logements évolutifs doit permettre d'éviter un déménagement en période de crise.

→ Un studio n'est pas approprié pour des seniors, il faut les loger dans des deux pièces.

→ Il faut créer des bourses d'échanges de logements.

Jacqueline CRAMER :

La Plateforme a édité un brochure sur le logement senior ; les offres sont classées selon le degré croissant de dépendance du locataire.s.

Le souhait des seniors est de pouvoir continuer à vivre chez eux, mais les ressources manquent parfois pour que cela soit possible ⇒ importance de créer un **fonds pour financer les adaptations nécessaires.**

4. CITOYENNETÉ DES AÎNÉS :

- Participation associative et politique sur le lieu de vie
- Participation sociale et culturelle

Mais :

- Retraités façonnés par leur vécu antérieur (éducation, scolarité, culture familiale) ne se retrouvent pas forcément dans les propositions de la culture dominante.
- Regard porté sur les aînés : *paternalisme* (aînés non productifs, peu reconnus en temps qu'êtres pensant, capables de choix ⇒ proposition de loisirs choisis pour eux).

Question :

Quels moyens pour une révolution culturelle permettant la participation de tous et donc des aînés ? (Objectifs de l'enseignement obligatoire qui doit permettre donner confiance en soi et apprendre à penser par soi-même, bilan de compétences, formation continue).

Thierry APOTHELOZ :

→ Penser la question du logement des migrants

→ Modifier la loi qui limite l'âge de participation à un conseil de fondation à 70 ans

→ Maintenir et développer le **pouvoir d'agir des seniors** : prévoir un financement pour des projets élaborés par et pour des aînés.

Carole-Anne KAST :

Développer le **pouvoir d'agir des seniors** :

→ Forums seniors (thèmes proposés par les aînés)

→ Siège senior dans certains organismes (représentation des aînés)

→ Conserver le droit aux loisirs et son offre (plaisir et lien social)

→ Écouter les seniors

Ueli LEUENBERGER :

Susciter le rôle citoyen des aînés lors des votations : travail sur la compréhension des brochures explicatives dans les EMS.

Jacqueline CRAMER :

Allouer **plus de ressources aux associations de seniors** pour qu'elles puissent mieux fonctionner.

Questions et remarques du public :

- Une architecte propose un concept pour maintenir « les seniors en marche » (Garcia Forster et partenaires, architectes urbanistes SIA – garciafor@infomaniak.ch)
- Les anciens peuvent-ils parler de l'avenir ? Les prix augmentent - les rentes diminuent. Quel est l'impact des politiques sur ce phénomène ? Une aide de plus ? L'agent des caisses de retraite est placé dans des banques : lutte à mener avec (ou contre) les banques pour penser une saine gestion de ces sommes.
Proposition : imaginer une organisation qui permette aux aînés de s'emparer de cette réflexion dans le but de créer un vrai **rapport de force**.
- La revendication actuelle est d'augmenter les salaires pour faire face à l'inflation. Les rentes des retraités n'augmentent pas, entraînant une paupérisation. Du coup le souci principal des retraités devient la capacité à boucler ses fins de mois ! Que font les socialistes ? Pas de représentants des aînés dans les organes dirigeants des caisses de retraite.

Françoise Joliat
14 avril 2023